

**Assemblée Générale Ordinaire
07 juillet 2020**

En application de l'ordonnance n°2020-318 du 25 mars 2020, c'est par vidéoconférence que l'association « Pour Une Economie Solidaire » a tenu son Assemblée Générale Ordinaire : le **Mardi 7 juillet 2020 à 10h00**.

Dans ces circonstances exceptionnelles de crise sanitaire, les assemblées générales, ordinaires et extraordinaires des associations peuvent, du 12 mars au 31 juillet 2020, se tenir sans que les membres de l'association se réunissent physiquement, c'est-à-dire à distance, par conférence téléphonique ou vidéoconférence.

Concernant cette Assemblée Générale, les documents téléchargeables sur le site de l'association sont :

- Convocation pour la présente Assemblée Générale ([cliquez ici](#)).
- Rapport annuel Association PES45 (2019-2020) ([cliquez ici](#)),
- Comptes certifiés 2019 ([cliquez ici](#)),
- Rapport spécial sur les conventions réglementées 2019 ([cliquez ici](#)).

L'assemblée est présidée par Monsieur Pascal Vergnaud, en qualité de président. Le quorum étant atteint les travaux de l'Assemblée Générale peuvent commencer. Au début de l'Assemblée Générale, 43 adhérents sont à jour de leur cotisation 2018. 24 adhérents sont présents ou représentés.

Monsieur Pascal Vergnaud commence par remercier l'ensemble des adhérents de l'association et présente ensuite le rapport moral et les orientations 2020 de l'association.

Résolution 1 : Approbation du rapport moral 2019 et orientations 2020 à l'unanimité des membres de cette Assemblée Générale.

À la suite des travaux menés par le cabinet comptable CERFrance Alliance Centre et du fait de la connexion intermittente de Monsieur Nicolas Legrand, le directeur présente le rapport financier de l'année 2019 élaboré par le trésorier.

Les comptes de l'association sont certifiés conformes et sincères par Monsieur Olivier Néhaume, commissaire aux comptes de l'association.

Résolution 2 : Approbation du rapport financier 2019 à l'unanimité des membres de cette Assemblée Générale.

Résolution 3 : Approbation de l'imputation du résultat 2019 en report à nouveau dans le bilan de l'association à l'unanimité des membres de cette Assemblée Générale.

Résolution 4 : L'Assemblée Générale constate que les mandats des Commissaires aux comptes titulaire et suppléant arrivent à expiration à l'issue de la présente assemblée. Il convient donc de renouveler leurs mandats ou de nommer de nouveaux Commissaires aux comptes.

Il s'avère que depuis la loi « Sapin II », la désignation d'un ou de plusieurs commissaires aux comptes suppléants n'est requise que si le titulaire désigné est une personne physique ou une société unipersonnelle (Code de commerce article L. 823-1, alinéa 2 modifié par la loi 2016-1691 du 09 Décembre 2016, article 140). Il est précisé que le cabinet COGEP AUDIT, Commissaire aux comptes titulaire, est une société pluripersonnelle.

L'Assemblée Générale décide de renouveler dans ses fonctions de Commissaire aux comptes titulaire, le cabinet COGEP AUDIT pour une nouvelle période de six exercices, soit jusqu'à l'issue de l'Assemblée Générale Ordinaire statuant sur les comptes clos en 2025.

Du fait de la forme pluripersonnelle du cabinet COGEP AUDIT, Monsieur Montaudouin n'est pas renouvelé dans ses fonctions de Commissaire aux comptes suppléant. »

Élection des membres du CA 2020 :

Les statuts de l'association prévoient le renouvellement annuel par tiers des 15 membres du Conseil d'Administration.

Avant cette assemblée Générale, un poste d'administrateur était disponible pour un an au sein du Conseil d'Administration de l'association.

Il y a donc 6 places à pourvoir au sein du Conseil d'Administration (5 pour 3 ans et un pour un an).

Pour rappel, tout adhérent peut se porter candidat au conseil d'administration en faisant connaître sa candidature auprès de l'association au minimum 7 jours avant l'Assemblée Générale (soit le mardi 30 juin 2020).

5 candidatures ont été déposées auprès de l'association

Candidatures renouvellements : Jenny Laferrière, Hyacinthe Bazoungoula, Paloma Van Hille et Camille Chevalier

Candidature entrante : Morgan Jacquot

Résolution 5 : l'Assemblée Générale décide d'élire en qualité d'administrateurs les 5 candidats, pour une durée de trois exercices soit jusqu'en 2023. Le Conseil d'Administration de l'association PES45 se compose de 14 membres.

Renouvellements 2021	Renouvellements 2022	Renouvellements 2023
Jean-Marie Pignon	Pascal Vergnaud	Jenny Laferrière
Agnès de Boysson	Jean Cornec	Hyacinthe Bazoungoula
Michel Schraauwers	Hervé Ben Hamou	Paloma Van Hille
François-Marie Touzin	Sabine Ponthier	Camille Chevalier
Disponible	Nicolas Legrand	Morgan Jacquot

Résolution 6 : l'Assemblée Générale donne tous pouvoirs au président de l'association pour prendre les mesures nécessaires en application des présentes résolutions.

Tous les justificatifs concernant cette Assemblée Générale sont archivés au siège de l'association.

Ce procès-verbal d'Assemblée Générale sera soumis à l'approbation des administrateurs de l'association lors du prochain Conseil d'Administration (le jeudi 3 septembre 2020).

Fin de l'Assemblée Générale Ordinaire à 11H10

Le président, Pascal VERGNAUD

Le 08 juillet 2020